

Section 8

Le tourisme

CROISSANCE CONTINUE DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

En 2017, ce sont 198 959 touristes qui ont visité la Polynésie française, 3,4 % de plus qu'en 2016 et +9 % par rapport à 2010. Cette croissance est portée par les touristes en hébergement terrestre (+5,6 % sur un an), qui représentent 83 % des touristes. Les États-Unis restent le premier marché émetteur de touristes (40 %), devant la France (20 %) et le Japon (6 %). En parallèle, 166 escales, effectuées par 31 paquebots transpacifiques, ont amené 62 094 excursionnistes en Polynésie française en 2017.

À fin septembre 2017, l'emploi salarié du tourisme augmente de 4,5 %, mais le chiffre d'affaires affiche une légère hausse (+0,5 %) sur les neuf premiers mois de l'année 2017.

1. Le poids dans l'économie polynésienne

Le tourisme occupe une place centrale dans l'économie polynésienne, rassemblant 3 038 entreprises à fin décembre 2017, soit 11 % du total. À fin septembre 2017 (dernières données disponibles), elles emploient 10 400 personnes (17 % des effectifs salariés) et génèrent 17 % du chiffre d'affaires cumulé du secteur.

L'**hôtellerie-restauration** en est la branche la plus importante, avec deux tiers des entreprises, principalement dans la restauration, 63 % de ses salariés et 46 % de son chiffre d'affaires.

Les **services de transport de voyageurs**, quant à eux, concentrent 26 % des entreprises, 31 % des emplois salariés et 48 % du chiffre d'affaires du tourisme.

L'industrie du tourisme constitue le premier poste d'exportations de biens et services du pays (42 % en 2016). Par ailleurs, les dépenses des touristes internationaux, qui dépassent le seul secteur du tourisme, sont estimées à 52,7 milliards de F CFP en 2016¹, équivalentes à 4,5 fois le montant des exportations de produits locaux.

2. La fréquentation touristique

Après quatre années en baisse, la fréquentation touristique est en progression constante : +3,4 % sur un an et +29 % sur sept ans, pour atteindre 198 959 touristes². Cette reprise est dynamisée par l'afflux des touristes en hébergement terrestre (+5,6 % en 2017, après +6,1 % en 2016) alors que le nombre de croisiéristes est en retrait (-6,2 %).

¹ ISPF, estimation, derniers chiffres disponibles.

² Ces chiffres n'incluent pas les passagers des paquebots de croisière transpacifique faisant escale en Polynésie française.

Une majorité de touristes américains, français et japonais

Avec 68 210 touristes accueillis en 2017 (34 % du total), les **États-Unis** demeurent le premier marché émetteur de la Polynésie française. Leur nombre est en légère hausse sur un an (+0,4 % en 2017), grâce à la clientèle en hébergement terrestre marchand (+3,7 %). Depuis 2009, ce marché touristique connaît un rebond significatif, +67 %, en lien avec le dynamisme économique des États-Unis et une parité avantageuse du dollar vis-à-vis de l'euro.

Le second marché émetteur de touristes en Polynésie française est la **France** (21 % du total). En 2017, 41 685 touristes français ont visité la Polynésie française, 6,6 % de plus qu'en 2016. Affichant la plus longue durée moyenne de séjour, 26,3 jours en 2017, ils effectuent leurs nuitées à 40 % chez des proches. Le marché **européen hors France** (27 046 touristes), pour sa part, se redresse de 2 %, après plusieurs années consécutives de baisse (-4,8 % en moyenne par an de 2008 à 2016).

Les 47 119 touristes originaires de la zone **Asie-Pacifique** représentent 24 % des arrivées en 2017 (+7,4 % sur un an). Les **Japonais** sont les plus nombreux (6 % du total), suivis des **Australiens** (5 %) et des **Néo-Zélandais** (4,7 %). La fréquentation **chinoise** a été multipliée par 12 sur la décennie, passant de 440 touristes en 2007 à 5 430 en 2017.

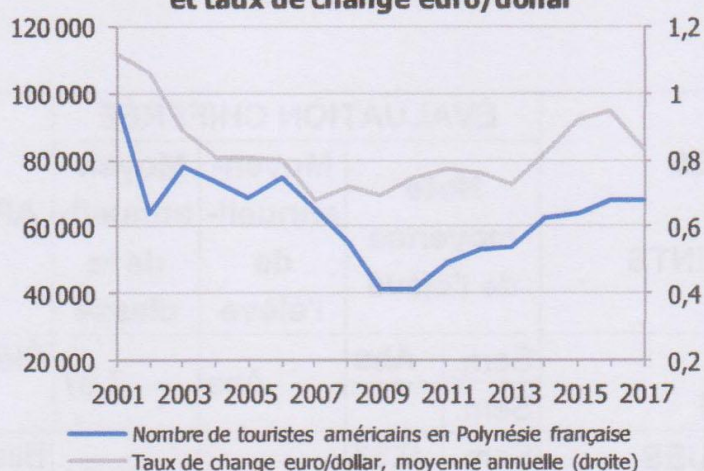
Une fréquentation touristique inégalement répartie sur le territoire

Après Tahiti, Bora Bora est la principale île visitée : 107 360 touristes s'y sont rendus en 2017, devant Moorea (99 996 touristes).

Raiatea et Huahine se trouvent à la quatrième et cinquième place avec respectivement 17 % et 13 % des touristes en 2017.

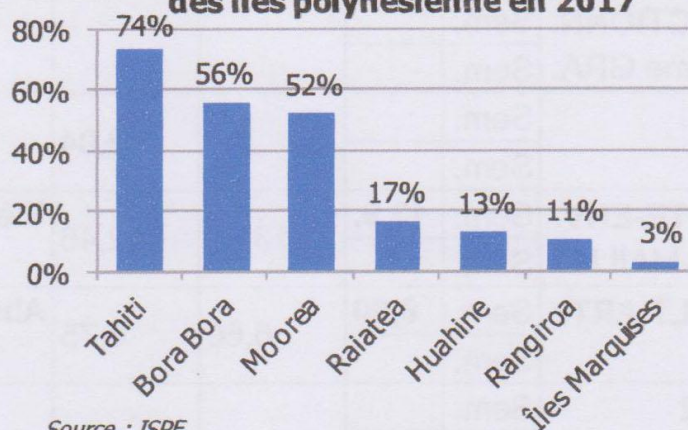
Aux Tuamotu-Gambier, la principale île visitée, Rangiroa, a reçu 11 % des touristes en 2017. Ce taux n'est que de 3 % aux Marquises.

Fréquentation touristique américaine et taux de change euro/dollar



Sources : ISPF, INSEE, IEOM

Fréquentation touristique des îles polynésiennes en 2017



Source : ISPF

Des objectifs de développement du secteur à l'horizon 2020

L'enveloppe de 3,6 milliards de F CFP octroyée à la Polynésie française pour le 11^e Fonds européen de développement (FED)¹ constitue un appui budgétaire pour la mise en œuvre de la politique sectorielle dans le domaine du tourisme.

Initiée en 2015, la stratégie de développement touristique du Pays vise un objectif de 300 000 touristes en Polynésie française d'ici 2020. Pour cela, elle s'appuie sur un plan de 134 actions centrées sur la promotion de la destination, le développement de l'offre d'activités touristiques (aquatiques, terrestres, culturelles), de transport, d'hébergement et de restauration, ainsi que sur la professionnalisation et la structuration du secteur. Ces actions ont été engagées, voire terminées pour plus de 40 % d'entre elles en 2017.

La promotion de la Polynésie française comme destination touristique est assurée par le GIE Tahiti tourisme. Son budget s'élève à 1,8 milliard de F CFP en 2017 (après 1,7 en 2016 et 1,6 en 2015), issu à 93 % de subventions du Pays, notamment grâce à la redevance de promotion touristique prélevée sur les chambres vendues.

En 2014, le GIE a mis en place une nouvelle charte graphique et marketing en créant la marque « Tahiti et ses îles » pour développer l'attractivité de la Polynésie française à l'international. En 2016, une nouvelle campagne de communication a démarré « Tahiti et ses îles, les îles du Mana » pour mettre en avant la culture polynésienne. Le GIE organise également des actions de promotion telles que le Tahiti Travel Exchange, qui a rassemblé, lors de sa treizième édition en septembre 2017 à Tahiti, 27 partenaires touristiques locaux et 110 agents de voyage étrangers, dont huit tours opérateurs couvrant le marché nord-américain.

3. L'industrie hôtelière

Au 31 décembre 2017, le secteur hôtelier se répartit en 45 hôtels d'envergure internationale, concentrant près de deux tiers des 4 244 chambres que compte le Pays, et 305 pensions de famille.

71 % des hôtels sont situés à Tahiti, Bora Bora et Moorea

L'hôtellerie internationale rassemble à la fois de grands groupes internationaux comme *Starwood (Le Méridien, Saint Regis)*, *Accor (Sofitel)*, *Hilton* (à Moorea), *Conrad* (Bora Bora), *Intercontinental* (à Tahiti, Moorea, Bora Bora et Tetiaroa), et des entreprises locales, comme *South Pacific Management (Pearl Resorts)* ou *Maitai* (Bora Bora, Rangiroa et Huahine).

Elle est concentrée sur l'archipel de la Société (40 hôtels sur 45 en activité en 2017), en particulier sur les îles de Tahiti, Bora Bora et Moorea qui regroupent 71 % des hôtels. Seuls trois établissements se situent aux Tuamotu et deux aux Marquises ; les Australes n'en comptent aucun.

¹ Voir chapitre II, section 3, 1.4 : Les financements européens.

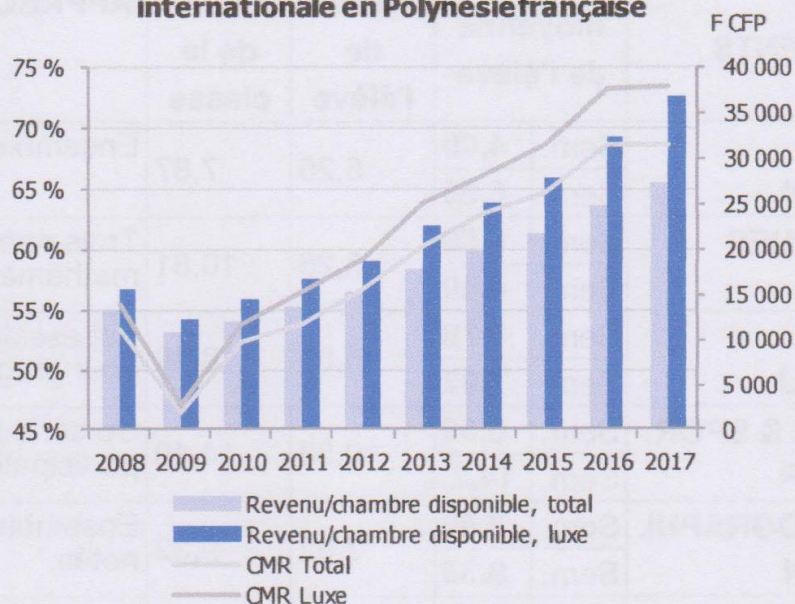
L'hôtellerie internationale s'est restructurée face à la crise

La capacité hôtelière n'a cessé de croître jusqu'en 2009, dynamisée par les dispositifs de défiscalisation, mais la chute de la fréquentation touristique a engendré un « effet ciseau » (moins de touristes pour davantage de structures d'accueil) qui a pesé sur la rentabilité des établissements et entraîné la fermeture de plusieurs unités d'importance.

La diminution des capacités d'accueil de l'hôtellerie internationale (-722 chambres entre 2009 et 2017) a contribué à la restauration progressive de la rentabilité des établissements qui ont résisté à la crise.

Le revenu moyen par chambre disponible a, en parallèle, doublé depuis 2009, pour s'établir à 27 500 F CFP en 2017 (+10 % sur un an). Par ailleurs, depuis 2014, le coefficient moyen de remplissage des hôtels est supérieur à son niveau d'avant crise (62 % en 2006). En 2017, il s'établit à 68,7 %, stable sur un an, en raison d'une hausse du nombre de chambres disponibles (+5 %) aussi importante que celle des chambres louées (+5 %).

Indicateurs de gestion de l'hôtellerie internationale en Polynésie française



Source : ISPF, Enquête de fréquentation hôtelière

La clientèle de ces établissements est essentiellement constituée de touristes internationaux (32 % de Nord-Américains et 19 % de Français) ; les résidents représentent seulement 12 % des chambres vendues en 2017.

DES PROJETS HÔTELIERS POUR RENFORCER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le gouvernement, qui fait du tourisme un des axes majeurs de la relance économique, soutient plusieurs projets hôteliers.

Il a initié le projet de Village Tahitien qui prévoit d'offrir 1 300 unités d'hébergement hôtelier ou résidentiel. Ce complexe touristique, d'un investissement privé total de l'ordre de 100 milliards de F CFP, comprend quatre hôtels, des condominiums, une marina, un centre culturel, un parc et une plage publics, un espace de conférence modulable, etc. Fin novembre 2017, l'établissement public Tahiti Nui aménagement et développement (TNAD) a lancé un appel à projets pour la réalisation, dans un premier temps, de quatre hôtels et deux résidences en condominium.

D'autres projets sont également en recherche d'investisseurs : à Papara, autour du golf d'Atimaono et à Moorea, autour du golf de Temae.

La prépondérance de la gamme luxe

Avec 19 établissements classés 4 ou 5 étoiles et 63 % des chambres vendues en 2017, la gamme luxe domine le secteur de l'hôtellerie internationale. Le taux de remplissage y est élevé : 73,5 %, contre 62 % pour les hôtels 3 étoiles et 60 % pour les 2 étoiles. Le revenu par chambre disponible est de 37 000 F CFP (contre 13 300 F CFP pour les 3 étoiles et 7 700 F CFP pour les 2 étoiles).

BORA BORA, VITRINE TOURISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

La présence, entre 1942 et 1946, de troupes américaines, qui en ont fait leur base de ravitaillement dans le Pacifique Sud, a joué un rôle déterminant dans l'essor de Bora Bora en tant que destination touristique. La piste d'aéroport construite par les Américains a permis l'ouverture d'une liaison Paris-Bora Bora dès 1958. Le premier hôtel, ouvert en 1961 au sud de l'île, compte 18 bungalows de luxe et accueille régulièrement des stars hollywoodiennes qui entretiennent l'image de la destination.

Depuis, le tourisme n'a cessé de s'y développer, autour d'une hôtellerie internationale de luxe et de ses célèbres bungalows sur pilotis. En 2017, le parc hôtelier de Bora Bora est composé de onze établissements (814 chambres), dont huit classés 4 ou 5 étoiles, et est complété par 18 pensions (91 chambres), dont trois classées tiaré.

L'hôtellerie internationale de Bora Bora bénéficie de coefficients moyens de remplissage élevés (70,6 % en 2017, 74,9 % en 2016) et d'indicateurs de gestion favorables (revenu moyen par chambre disponible de 49 850 F CFP en 2017, soit près du double de la moyenne polynésienne).

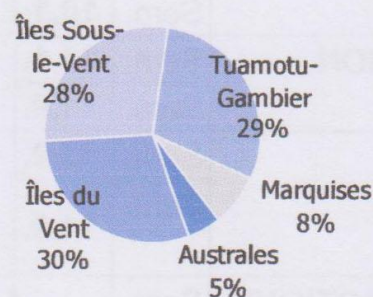
La petite hôtellerie familiale, seule offre dans les archipels éloignés

Dans de nombreuses îles, la petite hôtellerie constitue l'unique possibilité d'accueil touristique. Ses 305 établissements (1 499 chambres) sont concentrés sur l'archipel de la Société (58 % des établissements) et aux Tuamotu-Gambier (29 %). Occupant environ cinq cents personnes, à temps plein ou partiel, la petite hôtellerie familiale est essentielle à la vie économique des archipels, notamment éloignés (Marquises, Australes et Tuamotu-Gambier).

Ce mode d'hébergement séduit la clientèle internationale (76 % des chambres vendues) dont la part de marché progresse de 14 points en 2016¹ par rapport à 2015.

L'activité de la petite hôtellerie n'a cependant pas été épargnée par la crise, le taux moyen de remplissage des pensions de famille ayant reculé de 7,5 points entre 2007 et 2015. En 2016, il s'élève à 32,7 % (+8,6 points sur un an) et se positionne comme le meilleur sur la décennie. Il est particulièrement favorable dans les établissements classés (35,2 %) et dans les pensions situées aux îles du Vent (40,8 %).

Répartition des chambres de la petite hôtellerie en 2017



Source : Service du tourisme

¹ ISPF, 2016 (dernière donnée disponible).

DES PENSIONS DE FAMILLE LABELLISÉES POUR DAVANTAGE DE VISIBILITÉ

Les établissements de la petite hôtellerie familiale font l'objet d'une classification en nombre de « tiarés » établie par le Tahiti tourism authority (TTA, ancien Service du tourisme), fondée sur les attraits touristiques, les installations et les services proposés. Moins d'un tiers est classé et 10 % arborent trois tiarés.

En parallèle, l'Association du tourisme authentique de Polynésie française (ATAP), anciennement dénommée l'Association des hôtels de famille de Tahiti et ses îles, a créé, en collaboration avec le GIE Tahiti tourisme, le label de qualité « Ia ora, au cœur des traditions ». Attribué à 120 établissements en 2017, il vient en complément du classement administratif par tiaré.

4. La croisière

La croisière est un secteur en croissance dans le monde : le nombre de croisiéristes progresse de 4,5 % en 2017, après +7,1 % en 2016. L'activité est dominée par les marchés caribéen (35,4 %) et méditerranéen (15,8 %), le Pacifique Sud (6 %) ne représentant qu'une faible part.

En Polynésie française, après une croissance continue et dynamique du secteur de la croisière de 2012 à 2016, l'activité ralentit en 2017 : le nombre total d'escales dans les îles polynésiennes passe de 1 039 en 2016 à 882 en 2017, impacté par les opérations de carénage des navires *Paul Gauguin* et *Wind Spirit*, la concurrence de nouveaux marchés (Chine et Cuba) et le rachat de la compagnie Princess qui a entraîné la vente de certains paquebots et la réorientation de ses itinéraires.

Le *Tahiti Cruise Club*¹ et la *South Pacific Cruise Alliance*², assurent la promotion de la Polynésie française auprès des compagnies de croisière internationales.

La croisière inter îles au départ de Tahiti

Représentant deux tiers des escales effectuées dans les îles polynésiennes en 2017, la croisière inter îles s'opère sous forme de circuit au départ de Tahiti. Elle s'effectue à bord de navires basés en Polynésie française : deux navires sous pavillon polynésien, le *Paul Gauguin* (capacité de 332 passagers) et le cargo mixte *Aranui 5* (254 passagers), et le paquebot *Wind Spirit* (150 passagers), voilier appartenant au groupe américain *Carnival*³. Ce type de croisière est pratiqué par une clientèle majoritairement nord-américaine (54 %) et européenne (28 %), préacheminée par avion.

En 2017, la Polynésie française a accueilli 33 650 croisiéristes (représentant 17 % de l'ensemble de ses touristes), un chiffre en hausse sur les cinq dernières années (+24 %), mais en recul en 2017 (-6,2 % sur un an).

¹ Créé en 2009, le *Tahiti Cruise Club* regroupe les acteurs institutionnels et privés de la croisière. Il vise à développer l'attractivité de la Polynésie française auprès des compagnies internationales et à améliorer l'accueil des passagers.

² La SPCA réunit huit destinations insulaires du Pacifique Sud : Samoa américaines, îles Cook, Fidji, Tonga, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Samoa et Polynésie française.

³ Le *Windspirit* effectue des croisières inter îles au départ de Tahiti depuis 2014.

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES NON NÉGLIGEABLES

Les touristes ayant effectué une croisière au départ de Tahiti ont dépensé 12,2 milliards de F CFP en 2015¹, hors transport aérien international, soit 24 % des dépenses touristiques dans le pays : 53 % sont liées au coût de la croisière et 47 % se font à terre, principalement pour l'hébergement pré et post-croisière (2,4 milliards de F CFP), l'alimentation, les perles et les souvenirs (1,2 milliard) ainsi que les excursions (0,6 milliard). Ils sont plus dépensiers que les touristes terrestres (336 000 F CFP contre 268 000 F CFP en moyenne par séjour). Les retombées économiques pourraient toutefois être optimisées : les dépenses moyennes à terre par escale et par passager ne sont que de 3 500 F CFP hors excursion et hébergement, contre 6 000 F CFP pour de nombreuses autres destinations.

Les escales des paquebots transpacifiques

Aux escales des navires basés localement, s'ajoutent celles des paquebots qui incluent la Polynésie française comme escale dans leur circuit transpacifique. En 2017, ils ont été 31 à effectuer 166 escales dans les îles polynésiennes (298 en 2016), transportant un total de 62 094 excursionnistes². Selon les estimations du *Tahiti Cruise Club*, le nombre d'escales devrait progresser de nouveau en 2018, grâce à l'arrivée de plusieurs compagnies de croisière.

DES PROJETS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

En juillet 2017, le Ministère du Tourisme a créé un comité de pilotage pour élaborer, coordonner et évaluer le déploiement d'un plan stratégique de développement de l'activité croisière en Polynésie française.

Pour faire suite aux recommandations des professionnels de la croisière d'instaurer une autorité portuaire dans les archipels éloignés et de mettre en place une gestion harmonisée des flux de bateaux, le gouvernement a désigné, en 2017, le Port autonome de Papeete³ (PAP) pour gérer les 2 baies d'escales de Moorea, en plus de celle de Vaiare, et le port de Uturoa à Raiatea. Pour les autres îles d'escale, le Ministère de l'Équipement a missionné un juriste spécialisé pour évaluer la pertinence, les moyens, les besoins et la forme juridique appropriée pouvant aboutir à la mise en œuvre d'une autorité portuaire efficiente.

Par ailleurs, le projet de construction d'un terminal de croisière international (d'une capacité d'accueil prévue de 2 000 croisiéristes simultanés), porté par le Port autonome de Papeete, a pour objectif de renforcer les capacités de tête de ligne et d'améliorer la gestion des arrivées et des départs. Les travaux devraient débuter en juillet 2018, avec une ouverture au public prévue pour juin 2020.

5. Plaisance, charter et yachting

En 2015⁴, près de 700 bateaux de **plaisance** ont effectué un séjour en Polynésie française, pour 2 630 visiteurs (+40 % sur cinq ans), soit 1,5 % du volume touristique.

¹ ISPF, Enquête *sur les dépenses touristiques 2015 auprès des touristes internationaux*, avril 2017. L'enquête n'inclut pas les touristes des paquebots de croisière transpacifique faisant escale en Polynésie française.

² On parle d'excursionnistes, car non comptabilisés comme des touristes, car leur séjour ne comporte pas de nuitée sur place.

³ Le PAP est l'unique établissement dépositaire de l'autorité portuaire et maritime sur les zones dont il est concessionnaire.

⁴ Étude sur la plaisance touristique, commanditée par Tahiti Tourisme en 2015.

Près de la moitié des navires proviennent d'Europe, principalement de France, du Royaume-Uni et d'Allemagne, 28 % d'Amérique du Nord, 17 % du Pacifique et 6 % des Caraïbes. L'Asie, l'Afrique et l'Amérique du Sud représentent moins de 1 % chacun.

90 % des plaisanciers atteignent la Polynésie française après une traversée de plusieurs semaines en provenance d'Amérique Latine et seulement 7 % avaient pour étape précédente une autre île du Pacifique Sud. Les Marquises sont les premières îles d'escale pour 82 % des plaisanciers en Polynésie française. La plaisance contribue au développement touristique des îles éloignées : 84 % des plaisanciers visitent au moins trois des archipels polynésiens, notamment les îles les moins fréquentées par les touristes. Plus de la moitié font escale dans plus de dix îles de Polynésie française.

Les trois quarts des bateaux de plaisance comptent au maximum trois personnes à bord et les voyages en couple (50 %) sont majoritaires. Les dépenses journalières sont plus faibles que celles des croisiéristes, mais les retombées économiques restent très significatives du fait d'une durée de séjour plus longue, supérieure à 90 jours pour plus de la moitié d'entre eux. La dépense moyenne par séjour est estimée à 1 000 000 F CFP par bateau. Elle est consacrée à l'alimentation (33 %), à l'entretien du navire (27 %), le coût de la marina (14 %) et aux dépenses touristiques (activités, artisanat) pour le quart restant.

L'activité de **charter** consiste en la location d'un voilier équipé et de ses services associés (équipage, alimentation). La Polynésie française est bien positionnée sur ce segment par rapport à ses voisins du Pacifique : elle regroupe une centaine de voiliers exploités par une vingtaine d'acteurs (contre moins de vingt en Nouvelle-Calédonie et en Nouvelle-Zélande), parmi lesquels trois sociétés qui concentrent 75 % de l'offre et 95 % de l'activité, et disposent de personnel, hôtesse et skippers, de mieux en mieux formés localement.

La Polynésie française reçoit en moyenne 50 **yachts de luxe** par an, aux retombées économiques non négligeables. Le secteur est toutefois en faible progression, en raison d'infrastructures insuffisantes et d'une réglementation (régime fiscal et douanier, immigration) encore en décalage avec les exigences formulées par les exploitants et les propriétaires de ces unités.

PROJET DE CIRCUIT MARITIME POUR LES NAVIRES DE PLAISANCE

Dans le cadre du déploiement de la stratégie de développement touristique du Pays 2015-2020, le ministère du Tourisme et le Service du Tourisme ont élaboré un référentiel des mesures permettant de constituer une route touristique nautique, appelée « Route des 36 mois ». Ce projet, qui a pour objectif de favoriser un nouvel essor des segments de la plaisance internationale, du charter nautique et du yachting, se décline en quatre axes stratégiques : la structuration, le développement des infrastructures nautiques et maritimes, les dispositifs d'information et de communication dédiés et l'offre de service.

Les phases de mise en œuvre doivent être initiées en 2018, avec la constitution d'un comité de pilotage, puis avec des études préparatoires aux premiers travaux d'infrastructures pour la création des ports de plaisance dans les îles.

Source : Rapport d'activité annuel de l'IEOM concernant le tourisme, année 2018, p. 93 à 100.

Le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ieom.fr/ieom/publications/rapports-annuels/rapports-d-activite/article/rapport-annuel-2018-de-l-ieom>